

Assesse, le 16 juillet 2018

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13, L1122-15 et L1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **19 juillet 2018** à neuf heures en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

~~Première~~ ~~deuxième~~ troisième convocation

PREMIERE PARTIE

En séance publique :

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 : Le Conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est pas présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il en sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu ; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

- Ordre du jour de la séance :

Points présentés pour la troisième fois au conseil :

1. Déchéance d'un Conseiller communal – Prise d'acte
2. Installation d'un Conseiller communal :
 - Prestation de serment
 - Déclaration d'apparentement
 - Révision du tableau de préséance
3. Présentation des infractions routières constatées en 2017 au sein de la Zone de Police des Arches et, plus particulièrement, au sein de la commune
4. Fabriques d'église :
 - Approbation des comptes 2017
 - Modification budgétaire extraordinaire de la F.E. de Trieu-Courrière
5. Services Techniques - Acquisition d'un véhicule via la convention de fournitures liant la commune et le S.P.W. - Direction de la Gestion mobilière
6. Plan d'investissement communal 2017-2018 – Approbation du marché public et du cahier spécial des charges
7. Conception, réalisation et placement de fournitures visant la remise en tourisme du bois didactique – Approbation du marché public et du cahier des charges
8. Approbation du règlement communal visant les manifestations publiques
9. Mise à disposition au profit du BEP du terrain communal accueillant le parc à conteneurs – Approbation du projet de bail emphytéotique
10. Autorisation d'acquérir une parcelle de terrain sise à Crupet par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique

11. Modification du tracé du chemin vicinal n°10 sis à Crupet (Lizée)
12. Création d'une place de parking « PMR » - Approbation d'un règlement complémentaire sur le roulage
13. PCDR - « Création de liaisons communales de voies lentes – Phase1 » – Approbation d'une convention permettant l'acquisition de bandes de terrain privé nécessaires à la mise en œuvre de ce projet
14. Projet transcommunal « VICIGAL » – Introduction d'une demande de subvention en matière d'équipement touristique
15. Octroi d'un subside extraordinaire au RFC Sart-Bernard
16. ASBL « Comité d'Animation Sartoise » – Octroi d'un subside dans le cadre du fonctionnement de la Maison d'Enfants « Les P'tits Coucous »
17. ASBL « ACSTA » – Demande d'un subside d'hébergement
18. Approbation d'une convention de partenariat entre l'Office du Tourisme et la Maison du Tourisme Vallée de la Meuse Namur-Dinant »
19. Réalisation d'une analyse institutionnelle et d'une supervision du personnel - Information
20. Rapport des jetons, rémunérations et avantages en nature alloués par l'Administration communale au cours de l'exercice 2017
21. Motion de soutien du Conseil communal au projet de l'ASBL « 30 février » sur la ZACC de la Gendarmerie à Assesse
22. CPAS - Information visant l'Initiative Locale d'Accueil

Point présenté pour la deuxième fois au conseil :

23. Informations sur la décision du ministre relative au permis de création d'une voirie pour un lotissement à Sart-Bernard.

Huis-clos :

1. Action en justice intentée contre la commune – Information
2. Accueil extrascolaire – Désignations d'animatrices remplaçantes – Ratifications
3. Désignation d'un employé spécifique « B1 » – Informaticien
4. Ecole communale de Florée – Information
5. Enseignement :
 - Désignations temporaires d'enseignants – Ratifications
 - Demande de congés

Par ordonnance :
Pour le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J.P.FRANQUINET

D. WEVERBERGH